

CCAS

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept février, à dix-sept heures, les Membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis à l'hôtel de ville sous la présidence de Rémy MOULIN, Président du CCAS.

Etaient présents : M. MOULIN - M. BEUZIT - Mme GALLERNE - Mme CORNEC - Mme FLOC'H - M. CAOUS - M. DUBRUNFAUT - Mme PASCO - Mme BOULIN - Mme PESTEL - Mme ORAIN-GROVALET

Etaient absents excusés : Mme BARTEAU - Mme EL AMAOUI - Mme REY - M. SALMON (pouvoir Mme FLOC'H) - M. TANGUY (pouvoir Mme CORNEC) - M. COSSON (pouvoir M. BEUZIT)

Participaient également à la réunion : Jérôme TRETON - Valérie DESMOULINS - Claudie GICQUEL - Christine CAPITAINE -

☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺

DB2026/05 CENTRE SOCIAL – Signature de la convention avec Familles Rurales Fédération des Côtes d'Armor

Afin de réduire la fracture numérique et accompagner les habitants de Ploufragan pour la réalisation de leurs démarches administratives en ligne mais aussi de favoriser leur autonomie, le CCAS de Ploufragan a décidé de conclure en octobre 2019, une convention de partenariat avec l'association « Familles Rurales Fédération des Côtes d'Armor ». Ainsi, cette association met à disposition du Centre social, une demi-journée par semaine, un médiateur numérique, excepté lors des périodes de fermeture de la structure et des congés de la personne, afin d'accompagner les personnes.

Pour l'année 2026, Il est proposé de renouveler le partenariat, soit **42 permanences** au maximum et un coût lui aussi maximal de **6 000 €**.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

-VALIDE les termes de la convention,

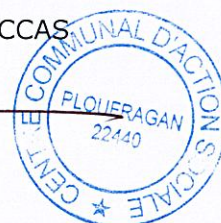
-AUTORISE le Président du CCAS, à signer la convention.

Ploufragan, le 19 février 2026

Le Président du CCAS



Rémy MOULIN



Centre Communal d'Action Sociale